

Climat : des mines de charbon en France ?

Les grandes déclarations du Premier ministre ou du président de l'Assemblée nationale (voir p. 9) sur la gravité de la crise climatique sont-elles sérieuses ? Le test de vérité est simple : plusieurs sociétés demandent des autorisations pour... ouvrir de nouvelles mines de charbon en France ! Que vont faire nos gouvernants ? Par **Corinne Smith**

Rappelons que la dernière mine de charbon en France, à Houve en Lorraine, a fermé ses portes en 2004. Mais aujourd'hui, des investisseurs français et étrangers voient dans l'ouverture de nouvelles mines de charbon l'occasion de réaliser des profits.

L'Etat va-t-il autoriser un mégaprojet de mine d'une société... dont il est actionnaire ?

Dans le sud-est du département de la Nièvre (région Bourgogne) existe un important gisement de charbon encore jamais exploité estimé à 250 millions de tonnes. Ce gisement a été découvert en 1981, par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). A l'époque, le baril de pétrole était trop bas pour que cela vaille la peine de l'exploiter et l'on en resta là.

Aujourd'hui, avec l'augmentation du prix du baril, un mégaprojet industriel a vu le jour : il est projeté d'ouvrir une mine à ciel ouvert sur 6 km² de terres agricoles, de 300 à 600 mètres de profondeur. Avec la construction d'une centrale à charbon d'une puissance de 1 000 mégawatts. (1) 150 familles seraient expulsées. Le paysage serait défiguré par un terril de 100 mètres de haut, des lignes à haute tension pour transporter l'électricité produite. Sans compter la pollution générée par l'extraction et par la centrale à charbon.

La Société d'exploitation des ressources énergétiques du Nivernais (Seren) s'est constituée le 18 juillet 2006 et a déclaré vouloir investir 1,4 milliard d'euros. Le 27 juillet 2006, une demande de concession pour une durée de 50 ans a été déposée dans la foulée par la Seren au ministère de l'Industrie. Le dossier a été jugé recevable début septembre. Après une enquête publique du 16 octobre au 14 novembre 2006, la concession pourra ou non être accordée par un décret en Conseil d'État. La décision est attendue début 2007. L'extraction démarrerait en 2010.

Qui porte un tel projet ? Le président de la Seren, François Jaclot, est un ancien responsable de Suez et ancien secrétaire général de Charbonnages de France. Le financier clé dans l'affaire est Jean-François Hénin, ancien patron d'Altus Finance, une filiale du Crédit Lyonnais, qui investit 40 % du capital initial via sa société PACIFICO. Il a plaidé coupable dans l'affaire Executive Life et vient d'être condamné par un juge californien, au mois de juillet 2006, à payer une amende d'un million de dollars, à une interdiction de territoire américain pendant cinq ans et... à cinq ans de mise à l'épreuve. (2) On trouve

également parmi les actionnaires, la Macif à hauteur de 20 %, une société d'assurances que l'on aurait pu penser plus soucieuse de la crise climatique. Le plus scandaleux reste la participation de la société « D & P, Développement et Partenariat » à hauteur de 20 %. Car quel est l'un des principaux actionnaires de D & P ? C'est l'Etat, à hauteur de 20 % via la Caisse des Dépôts et consignations ! (3) En clair, l'Etat français est actionnaire d'un mégaprojet de mine dont l'exploitation est soumise à sa propre autorisation...

Au secours de ces grands financiers, on trouve – ô surprise – un collectif créé à l'initiative d'élus communistes locaux ainsi que le député socialiste et vice-président du conseil régional de Bourgogne, Christian Paul. Mais vu la réaction de la population locale, farouchement opposée au projet, les élus ont été contraints d'organiser un débat public... L'Association de Défense du Sud Nivernais (ADSN) s'est créée pour l'occasion (voir encadré).

Floraison de projets

A Commentry dans l'Allier (région Auvergne), des réserves de 3,2 millions de tonnes de charbon intéressent la SRMMC (Société des ressources minières du Massif central, filiale du groupe britannique Aardvark). Il faut savoir qu'avec l'ouverture à la concurrence, toute société française ou étrangère peut faire une demande de concession. L'enquête publique a eu lieu en 2005, la décision du ministère est attendue. Une mine à ciel ouvert est prévue, sur près de 287 ha, pour une durée d'exploitation de quinze ans. La population locale est également opposée au projet et le conseil municipal de Commentry a émis un avis défavorable le 23 mars 2005. (4)

En Aveyron (région Midi-Pyrénées), la même société s'est vu attribuer à la fin 2003 une concession minière sur une ancienne mine de charbon (commune de Bertholène) qui avait fonctionné jusqu'en 1956. Elle a programmé une campagne de sondages au mois de novembre 2005 et annonce la possibilité d'une reprise de l'exploitation pour une durée de 7 à 10 ans au rythme de 250 000 t/an. Les élus locaux et la population de six communes concernées se sont mobilisés contre le projet menaçant en particulier le massif forestier des Palanges. (5) (6) ■

Notes

- (1) *La Montagne*, 21 août 2006.
- (2) *Le Figaro*, 25 juillet 2006.
- (3) Voir les investissements de CDC Entreprises, filiale à 100 % de la Caisse des dépôts et consignations : www.cdcentreprises.fr
- (4) *La Montagne*, 19 août 2006.
- (5) *Le Monde*, 12 décembre 2005.
- (6) Site des opposants au projet : www.bertholene.aveyron.perso.cegetel.net

Le projet géant de Lucenay-les-Aix dans la Nièvre

L'enquête publique sur le projet de mine se termine le 14 novembre 2006. Vous pouvez écrire à la Préfecture de la Nièvre, Direction du Développement durable, Bureau de l'environnement et de l'urbanisme, 40 rue de la Préfecture, 58026 Nevers Cedex. Vous pouvez aussi soutenir l'Association de Défense du Sud Nivernais, BP5, 58380 Lucenay-les-Aix. Adhésion 15 €. Site : www.adsn58.fr – Courriel : assoc.adsn@orange.fr

Corinne Smith est journaliste à L'Ecologiste